



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## pédagogie

Question écrite n° 98323

### Texte de la question

M. Jérôme Bignon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'apprentissage de la lecture au cours préparatoire. Pour le devenir de tout individu, tant sur un plan d'épanouissement personnel que pour son avenir scolaire et professionnel, savoir lire et comprendre ce qu'on lit est essentiel. Il existe aujourd'hui principalement deux méthodes d'apprentissage de la lecture : la méthode syllabique et la méthode globale. Une troisième méthode consisterait à faire un mélange des deux premières : la méthode semi-globale. De nombreuses études ont été réalisées dans le domaine de l'apprentissage de la lecture, et il semblerait que nous avons aujourd'hui le recul nécessaire tant au niveau national qu'international pour connaître les qualités et les défauts de l'une et l'autre méthode. Il semblerait que de nombreux pays qui, à un moment donné, ont fait le choix de la méthode globale, ou semi-globale, l'aient aujourd'hui définitivement abandonnée au profit de la méthode syllabique : ce serait le cas du Royaume-uni, de la Finlande, ou encore des États-unis. En revenant à la méthode syllabique, ils auraient remarqué une nette amélioration de l'apprentissage de la lecture. En France, de nombreux parents se plaignent des difficultés d'apprentissage de la lecture par leurs enfants. Bien souvent, ils désignent la méthode globale comme étant la cause de ces difficultés. Compte tenu de ces éléments, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prescrire l'utilisation de la méthode syllabique aux professeurs des écoles des cours préparatoires dès la rentrée de septembre 2011.

### Texte de la réponse

Les instructions sont claires quant à l'apprentissage de la lecture au CP ; figurant explicitement dans l'arrêté de programme paru le 19 juin 2008. « Au cours préparatoire, l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots... » Il est précisé quelques lignes plus loin dans le même texte : « Dès le cours préparatoire les élèves s'entraînent à déchiffrer... » Ces principes sont ensuite détaillés dans la progression désormais intégrée au programme lui-même. L'apprentissage se fonde bien sur des exercices de liaison graphèmes - phonèmes. Il appartient à chaque maître d'appliquer ces principes dans le cadre d'une méthode mise en oeuvre dans la classe. Afin d'aider les enseignants, l'éducation nationale met à leur disposition des outils de travail, strictement conformes au programme, tels le DVD « Apprendre à lire », le document « Lire au CP ». Des recherches sont actuellement en cours sous la direction d'universitaires, avec le soutien actif du CNRS, pour définir les modalités les plus efficaces de cet apprentissage et mettre à disposition des maîtres de nouveaux outils validés par une évaluation indépendante. Enfin, un dialogue a été engagé avec les éditeurs de manuels scolaires afin de garantir leur conformité aux programmes. Dans ce cadre, une attention toute particulière est portée aux manuels de CP. Cet ensemble d'instructions et de ressources a pour objet la généralisation d'un apprentissage systématique et progressif du code alphabétique dans tous les cours préparatoires, dès le début de l'année scolaire. Afin d'en garantir l'application rapide et généralisée, les inspecteurs de l'éducation nationale vérifient, sous l'autorité des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, la stricte mise en oeuvre du programme par les enseignants dans chaque école.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jérôme Bignon](#)

**Circonscription** : Somme (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 98323

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire** : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 janvier 2011, page 631

**Réponse publiée le** : 16 août 2011, page 8849